

**Questionnaire rempli par UNION
DES PEUPLES AUTOCHTONES
POUR LE REVEIL AU
DEVELOPPEMENT, organisation
des peuples autochtones du Burundi**

Questionnaire à remplir par les organisations autochtones

A. Renseignements d'ordre général et historique de votre organisation/institution

1. Veuillez indiquer le nom de votre organisation/entité et le lieu où elle est basée. Veuillez également fournir des précisions sur les objectifs et les buts de votre organisation.

Nom de l'organisation : **UNION DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR LE REVEIL AU DEVELOPPEMENT, UPARED** en sigle

Lieu : **Commune NTAHANGWA**
Zone ROHERO,
Avenue de la Tanzanie Bureau
Bujumbura Burundi

Email : uparedorganization@gmail.com

Mission de l'UPARED :

- Intégration suffisante des Batwa dans fonctions publiques ;
- Avoir la vie saine ;
- Reconnaissance des droits de peuples autochtones ;
- Avoir l'équilibre social.

Vision l'UPARED : Réveiller les Batwa dans la promotion du développement, l'éducation formelle, la connaissance de leurs droits et renforcement des capacités des leaders Batwa.

Objectif global de l'UPARED :

Promouvoir la vie saine des Batwa dans tous les domaines

Les objectifs stratégiques de l'UPARED

- Promouvoir et renforcer l'éducation formelle des batwa
- mener des recherches scientifiques profondes sur tous les secteurs de la vie des autochtones batwa
- promouvoir les droits des batwa
- réveiller les batwa pour développer un esprit de créativité et les inculquer aux activités génératrices de revenus
- protéger et préserver le monde qui nous entoure
- prévenir contre le VIH/SIDA et les autres maladies

2. Quel est le nombre total de peuples autochtones dans votre pays? Veuillez inclure également des sources/références officielles.

Peuples autochtones (nombre total)		
Peuples autochtones (veuillez indiquer les noms des différents groupes)	Pays	Effectif total (indiquer la source)
BATWA	BURUNDI	1% soit 98 000

3. Quels peuples et communautés autochtones votre organisation représente-t-elle et/ou avec lesquels travaille-t-elle?

Peuples autochtones (représentés par votre organisation)			
Peuples autochtones	Pays	Région et domaines	Population autochtone représentée au total
BATWA	BURUNDI	4 régions du Burundi et nous intervenons dans les domaines suivants : Droit de l'homme, santé, éducation, environnement et les recherches scientifiques	38 464

4. Votre organisation/institution a-t-elle déjà participé à une session de l'Instance permanente sur les questions autochtones? Dans l'affirmative, veuillez indiquer l(es) année(s).

Oui, notre organisation a participé à une session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

14^{ème} session du 20 avril au 1^{er} mai 2015

B. Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones

5. Les travaux de l'Instance permanente ont-ils aidé les peuples autochtones? Veuillez fournir des détails avec des exemples précis.

Oui, les travaux de l'Instance permanente ont aidé les peuples autochtones.

Grace aux mécanismes de l'instance permanente, nous avons pu convaincre le gouvernement du Burundi d'intégrer les Batwa dans les organes de prise des décisions jusqu'à ce que mon organisation UPARED soit représentée au parlement, les batwa ont un commissaire dans la commission Vérité et réconciliation, les batwa ont une femme dans le Comité national au Forum national des femmes burundaises, un commissaire dans le comité national des terres et autres biens. Cela s'ajoute au six parlementaires dont trois sénateurs et trois députés.

À la session de 2017, l'Instance permanente mettra l'accent sur le suivi des recommandations suivantes : a) Autonomisation des femmes autochtones et b) Jeunes autochtones. À cet égard, et en tenant compte du contexte particulier de votre pays :

6. Veuillez fournir des informations sur les mesures que votre organisation a prises pour renforcer le rôle et les droits des femmes autochtones. Veuillez également fournir des informations sur les éventuelles mesures prises pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles autochtones, en particulier dans les situations de conflit (par. 57 du rapport de 2016).

Dans le plan stratégique de l'UPARED de 2016 à 2020, nous avons mis l'accent particulier sur l'intégration des femmes autochtones Burundi dans les organes des prises de décision et aussi sur le rôle de la femme dans la société burundaise. De cela, nous avons même transmis le rapport alternatif à la 65^{ème} session du comité pour l'élimination et discrimination à l'égard des femmes où nous avons pu aborder les points suivant :

- **Le droit à l'égalité**
- **Le droit à des conditions de travail équitables et satisfaisantes et le droit à une égale protection de la loi**
- **Le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants**

En ce qui concerne les jeunes, l'UPARED a pu former les jeunes sur les droits des peuples autochtones. Aujourd'hui, chaque province du Burundi a cinq leaders formés c'est-à-dire quatre-vingt-cinq leaders dans tout le pays. Ils nous aident à convaincre les autorités locales sur l'intégration des jeunes batwa dans les différents domaines de la vie nationale.

7. Veuillez fournir des informations sur les projets ou programmes que votre organisation a entrepris pour soutenir les jeunes autochtones. Veuillez également fournir des informations sur toute mesure prise pour i) prévenir l'automutilation et le suicide et ii) faciliter le transfert intergénérationnel du savoir traditionnel et historiographique parmi les peuples/communautés que vous représentez.

Dans le même plan stratégique de l'UPARED de 2016 à 2020, nous avons pensés aux jeunes du fait que nous avons élaborés des projets d'auto développement dans le but de diminuer le chômage. L'impact positif de ces projets est que nous avons observés la diminution des groupes des jeunes bandits, des jeunes qui prennent des drogues et les cas de suicides sont diminués.

Grace à ces projets, l'UPARED a d'un créé un centre d'encadrement des élèves Batwa à Bujumbura plus précisément à KAMENGE où beaucoup des jeunes venus dans tout le pays échangent sur la sauvegarde de leur culture qui en voie de disparition. Au retour dans leurs familles, ces jeunes sensibilisent leurs parents sur l'importance de sauvegarder leurs savoirs tarditionels.

C. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée en 2007. Afin d'en marquer le dixième anniversaire et de faire le bilan des progrès réalisés et résultats obtenus, la session de 2017 de l'Instance permanente aura pour thème spécial le « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration ».

8. Comment la situation des peuples autochtones dans votre pays a-t-elle évolué depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007? L'adoption de la Déclaration des Nations Unies a-t-elle produit des changements? Veuillez inscrire les informations dans le tableau ci-dessous :

	<i>Changements positifs</i>	<i>Changements négatifs</i>	<i>Aucun changement</i>	<i>Observations et précisions</i>
Culture	-	Manque des bailleurs de fonds	-	Le Burundi ne valorise pas la culture autochtone
Éducation	60% des enfants batwa sont à	Pas de volonté des certains	-	Pour que les batwa jouissent

	l'école	parents d'envoyer leurs enfants à l'école		le droit à l'éducation, le gouvernement devra mettre une politique de la gratuité scolaire pour les enfants batwa dans les études supérieures
Environnement	45% des batwa sont dotés des connaissances sur la sauvegarde de l'environnement	Certains intervenants ne s'intéressent pas sur les projets de l'environnement	-	Une fois on met l'accent sur l'environnement, la vie des peuples autochtones du Burundi sera améliorée du fait ils seront dotés des connaissances de la préservation de leurs milieux qui les entourent
Santé	Au paravant, les autochtones utilisaient de la médecine traditionnelle. Aujourd'hui, 65% utilisent la médecine traditionnelle	-		
Droits de l'homme	55% des batwa sont dotés des connaissances et savent défendre leurs droits			
Développement socioéconomique		Le gouvernement du Burundi n'intègre pas la communauté batwa sur les projets du développement	Pas d'évolution depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007	La poterie traditionnelle a perdu sa valeur à cause des produits industriels, ce qui a donné conséquences au taux élevé des batwa sans abris, sans emploi rémunérateur et

				qui n'ont pas des frais aux soins de santé.
Terres, territoires et ressources		Le gouvernement n'a pas la volonté d'octroyer les terres fertiles après l'expulsion de leurs terres mères (forets). Les peuples autochtones vivent dans des terres caillouteuses.	Pas d'amélioration sur leur mode de vie.	
Participation à la prise de décisions	Les batwa sont représentés au parlement burundais d'après l'accord d'Arusha du 2003. Pas de changement	Même si la constitution burundaise reconnaît les batwa comme des burundais à part entière, certains articles bloquent l'intégration des batwa dans prise de décisions		La constitution du Burundi montrent la participation des autres couches sociales par quotas ethniques et les batwa ont été ignorés alors cette communauté est reconnue comme une des trois ethnies du Burundi
Droit et politique		La loi burundaise ne donne pas la place au Batwa	Pas d'évolution depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007	
Autre domaine	Les organisations des batwa ont faits des recherches scientifiques sur les problématiques des autochtones du Burundi	Manque des intervenants		Les batwa sont reconnus grâce à leurs organisations les plus représentatives. Ils ont le droits d'expression.

9. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques optimales de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Oui, nous avons des bonnes pratiques de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones (DNUDPA).

L'exemple typique est que le gouvernement du Burundi a pu agréer six organisations autochtones travaillent en faveur des batwa.

Egalement, les batwa du Burundi jouissent le droit d'autodétermination et d'autres articles de la DNUDPA comme l'article 25, 27, 29 et 32.

10. Quels sont les principaux succès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans votre pays et les derniers obstacles à surmonter à cet égard?

Les succès dans la mise en œuvre de Déclarations des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont multiples. Premièrement, les batwa ont le droits de revendiquer leurs droits c'est-à-dire le droit à l'expression à travers leurs organisations les plus représentatives. Aussi, les batwa du Burundi sont reconnus dans la constitution comme des burundais à part entière. Les obstacles à surmonter est de convaincre le Burundi de considérer les batwa comme les autres burundais dans les législations.

Egalement, de ratifier cette Déclaration pour que les batwa du Burundi jouissent pleinement leurs droits

D. Conférence mondiale sur les peuples autochtones

En 2014, à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (A/RES/69/2), les États Membres se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration.

11. Votre organisation a-t-elle été impliquée dans des mesures législatives, politiques et/ou administratives prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones? Veuillez donner des précisions.

Oui, l'UPARED est impliquée dans des mesures législatives, politiques et/ou administratives prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Puisque notre organisation est représentée au parlement burundais, souvent on nous consulte lors des activités et des lois qui concernent les batwa.

12. Des mesures ont-elles été prises ou envisagées en vue d'élaborer une stratégie ou un plan d'action national relatif aux peuples autochtones? Veuillez également fournir des renseignements sur les échanges d'informations et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la mobilisation et l'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

Dans notre pays il n y a pas du plan d'action national relatif aux peuples autochtones seulement. On place les batwa dans les autres catégories vulnérables comme les femmes, les

enfants de la rue, les démobilisés, les albinos... De cela, les batwa ne jouissent pas les résultats provenant dans les stratégies nationales.

Nous essayons d'organiser des conférences débats où nous invitons les autorités burundaises afin de pouvoir échanger sur la Déclarations des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les montrent l'importance de ratification de cette dernière.

13. L'ONU a récemment élaboré un plan d'action à l'échelle du système pour promouvoir le renforcement de l'appui apporté aux États Membres et aux peuples autochtones en vue de réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (plan d'action à l'échelle du système pour les peuples autochtones). Veuillez donner des renseignements sur la participation de votre organisation ou des peuples qu'elle représente aux projets, activités, dialogues et/ou manifestations de l'ONU destinés à promouvoir dans votre pays les droits des peuples autochtones et à améliorer leurs perspectives.

En collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme au Burundi (OHCHR-B), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et toutes les organisations des batwa, nous avons exécuté certaines activités dans la promotion des Batwa.

E. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe le cadre des efforts mondiaux de développement jusqu'en 2030. L'Instance permanente sur les questions autochtones abordera la question du suivi et de l'examen du Programme 2030. Veuillez fournir des renseignements sur les questions suivantes.

14. Votre gouvernement vous a-t-il consulté au sujet de l'application, de l'examen et du suivi du Programme 2030 au niveau national?

Oui, le gouvernement nous a consultés à travers nos représentants au parlement.

15. Quels sont les objectifs du Programme 2030 les plus importants pour votre travail et comment participerez-vous à leur mise en œuvre? Veuillez présenter les programmes, activités ou autres initiatives du Programme 2030 auxquels votre organisation participe aux niveaux communautaire, national, régional ou mondial.

Voilà les objectifs et activités du programme 2030 les plus importants de l'UPARED

- **Moyens d'existence** : vise à augmenter les revenus économiques des batwa et à aider les batwa du Burundi sans abris à trouver des maisons adéquates dans le cadre de les initier à se prendre en charge.
- **Droits humains** : vise à augmenter des connaissances et capacités en matière des droits humains de la communauté des Batwa du Burundi. Fournir des conseils juridiques et une assistance juridique en faveur de cette communauté dans le cadre de les aider à plaider et à jouir de leurs droits civils, politiques, économiques, fonciers et socioculturels.

- **Education** : vise à promouvoir la scolarisation des enfants Batwa à tous les niveaux (école maternelle, primaire, secondaire et universitaire) et alphabétiser les adultes Batwa.
- **Culture** : vise à sauvegarder la culture de la communauté des Batwa du Burundi afin de valoriser et de générer des revenus à travers des activités basées sur leur patrimoine culturel.
- **Gestion interne**: vise à renforcer les capacités internes et le développement de l'UPARED afin d'exécuter ce plan stratégique

Thèmes transversaux aux axes stratégiques de l'UPARED dans le programme de 2030

Les thèmes transversaux aux axes stratégiques sont la santé, la promotion du genre et l'environnement qui affectent la vie quotidienne des Batwa du Burundi en particulier et qui contribuent au développement durable de la population et du pays en général.

- **Santé**: L'UPARED veut contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, les maladies infantiles et faire la promotion du planning familial et de l'hygiène.
- **Genre** : L'UPARED asbl veut promouvoir l'égalité des chances homme et femme dans le développement des Batwa et promouvoir le respect des droits et l'indépendance économique des femmes Batwa du Burundi. Ce plan stratégique, l'UPARED va adopter une stratégie et approche spécifique de la promotion des femmes Batwa dans le leadership de l'organisation, encouragement de l'éducation des filles batwa, la promotion des droits des femmes batwa et le renforcement des capacités économiques au sein de leurs ménages.
- **Environnement** : durant la période du plan stratégique, l'UPARED veut promouvoir la participation de la communauté des batwa dans la gestion de la biodiversité environnementale burundaise. Elle veut aussi promouvoir la poterie traditionnelle à la poterie moderne, compte tenu d'avoir l'accès aux matières premières de la poterie (argile, sable, bois de chauffage, etc) et de le gérer convenablement.

16. Votre organisation est-elle impliquée dans la collecte et la diffusion de données ventilées ou culturellement pertinentes sur les peuples autochtones? Veuillez indiquer si et comment vous œuvrez avec les organismes nationaux de statistique à l'intégration des données dans des rapports officiels en vue de l'examen du Programme 2030.

Notre organisation n'est pas impliquée dans la collecte des données du fait que c'est la seule organisme du Gouvernement autorisé à faire cela. Mais nous avons l'accès à avoir les informations dans celui-ci.

Veillez envoyer avant le **1er janvier 2017** votre questionnaire rempli à l'adresse suivante :
L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a été créée par la résolution 2000/22 du Conseil économique et social. L'Instance permanente a pour mandat de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil et, par l'intermédiaire du Conseil, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies; de faire œuvre de sensibilisation et d'encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies; et d'élaborer et diffuser des informations sur les questions autochtones.

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Division des politiques sociales et du développement social

Département des affaires économiques et sociales

Bureau S-2955

United Nations Headquarters

New York USA 10017

Téléphone : 917 367 5100; fax :(917 367 5102

Courriel : indigenous_un@un.org et masaquiza@un.org

Le rapport de 2016 sur les travaux de la quinzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones comprend un certain nombre de recommandations dans les domaines relevant de son mandat, dont certaines sont adressées aux organisations et institutions autochtones.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/unpfii-fifteenth-session.html>.

Le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones invite les organisations et institutions autochtones à remplir le questionnaire ci-joint en mentionnant toute mesure prise ou envisagée concernant les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les réponses seront rassemblées dans un même rapport en vue de la seizième session de l'Instance permanente, qui se tiendra du 24 avril au 5 mai 2017. Les réponses seront affichées sur le site Web de l'ONU à la page suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples-fr>. 2/5 Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones

16-20138 (F)

La seizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du **24 avril au 5 mai 2017**.

Projet d'ordre du jour

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente :
 - a) Autonomisation des femmes autochtones;
 - b) Jeunes autochtones.
 4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
 5. Dialogue avec les peuples autochtones.
 6. Dialogue avec les États Membres.
 7. Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.
 8. Débat sur le thème « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en oeuvre la Déclaration ».
 9. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 10. Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs autochtones des droits de l'homme.
 11. Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones :
 - a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale;
 - b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies;
 - c) Mise en oeuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies consacré aux peuples autochtones.
 12. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
 13. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session.
 14. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session. 3/5
Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones
- 16-20138 (F)